

DÉCRET 000
accordant un crédit-cadre de CHF 13'050'000.- pour financer des travaux
d'entretien de revêtements bitumineux et améliorer la sécurité et la qualité
des routes cantonales

du 5 avril 2011

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

¹ Un crédit-cadre de CHF 13'050'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer des travaux d'entretien de revêtements bitumineux et améliorer la sécurité et la qualité des routes cantonales.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement et amorti en 20 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 5 avril 2011.

La présidente
du Grand Conseil :

C. Wyssa

Le secrétaire général
du Grand Conseil :

O. Rapin

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean